



PARACHAT KI TAVO ÊTRE ENTERRÉ EN ISRAËL – JUIF OU FRANÇAIS ?

« Lorsque vous entrerez dans la terre que Je vous donne, que vous en hériterez et que vous y habitez, vous prendrez les prémices de vos récoltes et vous les apporterez au cohen. »

Le Zohar est explicite : la Mitsva qui repose sur chaque enfant d'Israël est de s'installer en Erets Israël durant son vivant.

Après sa mort ? « Vatetameou ét admati - vous souillez ma terre », dit D. (Irmiyahou 2.7, Zohar Vayehi 226, Yerouchalmi Ketoubot ch.12 h.3).

Alors, comme ça, vous vivez en diaspora, tranquillement, et vous venez vous faire enterrer en Israël ? Pourquoi la terre d'Erets Israël ne serait bonne que pour les morts ? Pourquoi y vivre vaudrait moins que la diaspora, les terres impures des nations, et ce n'est que lorsque votre corps devient impur que vous décidez de « souiller » ma terre ?

Ne percevez ici aucune méchanceté, c'est D. Lui-même qui parle !

Je vous vois déjà inquiets, à suer pour les plus fébriles, les amis, et il y a de quoi !

Les propos de l'Éternel me font penser à ceux d'un certain écrivain français, un politique, qui se bat pour la résurrection d'un peuple français presque annihilé et éteint par la masse d'étrangers venus s'installer en France.

Pas de doute, ils disent exactement la même chose, que cela plaise ou pas à ceux qui s'obstinent à se bander les yeux.

Quelle intransigeance, Mr le rabbin, cette semaine...

Ah ben je ne vous le fais pas dire...

Toujours à l'affût de la justice, il me faut pour l'objectivité du propos, faire appel au Choulhan Aroukh, dans Yore Dea (siman 363.1), qui tranche à l'inverse de la Kabbale et stipule que même une personne vivant en diaspora et décédée dans ses bras aura le droit d'être rapatriée en Israël pour s'y faire enterrer.

Pourquoi donc ? Afin que son corps puisse mériter d'être enseveli là où le premier homme de l'humanité fut créé, apportant ainsi salut à son âme.

Alors, qui suivre : la Halakha ou la Kabbale ? Le Choulhan Aroukh ou la parole du prophète rapportant les propres propos de D. ?

Nous retiendrons sans nul doute celle de D. , position qu'il nous faudra clarifier afin d'en saisir la subtilité.

En effet, être français et juif n'est pas contradictoire. La volonté de D. est uniforme : Elle appelle, tout simplement, à être un Juif saint, même parmi les nations !

Pas de décadence au programme, pas d'impureté à l'horizon, ni dans son foyer ni à l'extérieur de chez soi. Alors, cet enfant pur pourra, même après son décès, reposer en Terre Sainte.

Ne peut reposer en Israël que celui qui vit cette sublime expérience des prémices, que celui qui attend impatiemment le moment où il pourra remercier le Bon D. pour tous les bienfaits qu'Il lui procure au quotidien.

Ainsi, ce désir spirituel, le rattachant à la terre promise, à l'Infini, sera celui qui lui octroiera la permission d'être enseveli là où il sut puiser cette source de bénédictions et de réconfort durant sa vie.

Qui n'aime pas la Terre d'Israël ? Qui n'aimerait pas y vivre paisiblement, en toute tranquillité ? Mais le destin, voilà ce qui nous en empêche.

Pas d'inquiétude : lorsque l'on aime une terre, une patrie, elle nous accompagne où que nous soyons et nous embaume de son délicieux parfum, frais et agréable.

Pour revenir à notre cher écrivain français, il n'a pas tort, mais il lui faudrait aller au bout de son raisonnement. Effectivement, un Juif de France restera toujours, où qu'il soit, également un véritable Français.

Car être Juif et Français, consiste tout simplement à découvrir une des facettes de la Torah à travers la nation française : une Torah unique, pour un peuple unique capable de porter en lui une double admiration pour ce qui l'a construit et accompagné tout au long de sa vie, vers l'excellence, le respect et la noblesse.